

LETTRE OUVERTE

08 juin 2016

GROUPE SANTE de COLMAR

Siège social : 14 Cour Sainte Anne 68000 COLMAR

www.groupesantecolmar.net – contact@groupesantecolmar.net

Mise en place des compteurs LINKY sur le territoire du département du Haut-Rhin

Adressée à

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à COLMAR
- Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération de COLMAR, Maire de COLMAR, Président de la SAEM VIALIS
- Monsieur le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, Député du Haut-Rhin
- Messieurs CHRIST, Jean-Louis, REITZER Jean-Luc, SORDI Michel, HILLMEYER Francis, Madame GROSSKOST Arlette députés du Haut-Rhin

A ANNEXER A LA REQUÊTE DEPOSEE A LA PREFECTURE DU HAUT-RHIN, LE VENDREDI 03 JUIN 2016.

Il ressort des enquêtes menées sur le terrain par les associations et les nombreux collectifs qui se mettent en place en France contre l'installation des compteurs électriques LINKY que :

Le projet d'installation des compteurs LINKY par ERDF a été mal préparé à plusieurs titres.

Rappel :

La commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale s'est alarmée dans un rapport de 2011, dénonçant un « réseau fragilisé par manque d'investissements. » Les chiffres sont accablants : entre 2002 et 2013, la durée des pannes d'électricité (hors événements climatiques) imputables à ERDF est passée de 43 à 82 minutes en moyenne annuelle !

De plus, ces chiffres cachent de fortes disparités en fonction des départements : 31 minutes en 2010 à PARIS par exemple contre plus de 12 heures dans le LOIR-ET-CHER. La modernisation du réseau de distribution s'imposerait donc, surtout au regard des profits importants que l'entreprise engrange chaque année. Le lundi 30 mai 2016, la toiture d'une maison a été ravagée par un incendie à WINTZENHEIM. L'origine de ce sinistre proviendrait d'un mauvais entretien du réseau électrique. De nombreux autres faits pourraient être cités...

Nouveau logo

Changement de nom d'ERDF : un coût à 300 millions ? C'est le chiffre avancé par FO Énergie et Mines. ERDF devient ENEDIS - dernier changement de logo juin 2015-

De "l'argent qui part en fumée", selon le syndicat, à un moment où EDF "est bien mal en point. Source AFP Publié le 15/01/2016 à 16:00 | Le Point.fr

300 millions d'euros, qui sont le coût de la campagne de notoriété nécessaire pour imposer la marque, pour satisfaire l'exigence du président de la CRE, s'indigne la fédération FO dans un communiqué. « On marche sur la tête », s'exclame-t-elle en soulignant que le président de la CRE ne s'était pas opposé au récent changement de logo d'ERDF, filiale à 100% d'EDF. Interrogé par l'AFP, ERDF s'est contenté de contester le montant avancé par FO. Outre les frais des agences de communication, il y a toute la logistique : enseignes, papiers officiels, vêtements des personnels, habillage des voitures, campagne de publicité, qu'il faut changer ou adapter.

« Les changements de logo et de nom auraient pu servir à ne pas augmenter les factures, à combattre la précarité énergétique (11 millions de Français dans cette situation aujourd'hui), à investir dans l'appareil industriel, à créer des emplois et augmenter les salaires. »

Le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité avait dévoilé le 30 juin 2015 son nouveau logo pour répondre - déjà - à une exigence du gendarme français de l'énergie, en vue de se différencier d'EDF. Une transformation d'un coût « entre 30 et 35 millions d'euros », selon une source au fait du projet. Ce nouveau logo, plus vert et dans une nouvelle police, devait se substituer en dix-huit mois à l'ancien, sur 1 047 sites, 25 000 véhicules et 500 000 vêtements, selon ERDF.

Les syndicats CGT, FO, CFDT et CFE-CGC d'EDF avaient dénoncé en décembre, lors de la dernière manifestation des salariés du secteur de l'énergie, la baisse annoncée de 6 % des effectifs d'ici à 2018. La nouvelle dénomination ENEDIS est censée traduire l'engagement de l'entreprise dans la transition énergétique au lendemain de la COP21. En réalité, ce changement de nom est voulu par la Commission de Régulation de l'Énergie. ERDF était d'une prononciation trop proche de sa maison-mère EDF, susceptible de créer la confusion à l'heure de l'ouverture à la concurrence.

Transition énergétique

Les compteurs bleus actuels ne consomment rien : ils récupèrent le champ magnétique généré par le courant consommé, ce champ magnétique fait tourner le disque en aluminium qui fait tourner un compteur mécanique, ce n'est pas le cas des nouveaux compteurs électriques LINKY.

Consommateurs

Ces compteurs n'apportent aucune avancée particulière pour les consommateurs si ce n'est pour les gros clients ou les particuliers qui utilisent un mode de chauffage électrique.

Les consommateurs réellement intéressés par le monitoring en temps réel n'ont pas attendu LINKY: il existe de nombreux dispositifs, faciles à installer sur l'arrivée électrique, qui font la même chose depuis des années. Si économie il y a, du « fait d'une prise de conscience

écologique », elle ne sera que minime. ERDF insiste aussi sur d'autres effets théoriques qui pourraient effectivement avoir une incidence sur la baisse de la facture. Par exemple, les installations actuelles ne permettent que des abonnements à 3,6 ou 9 KVA alors que LINKY autorise une granularité au KVA près. Une idée cohérente sur le papier, mais encore faut-il que les offres commerciales soient disponibles auprès des fournisseurs d'énergie. Or, sur ce point, ERDF n'a aucune influence (*Extrait Canard PC HARDWARE n° 28 avril / mai 2016.*)

LINKY - Coût de revient entre 30 et 40 €

Cet appareil électronique est très vulnérable à la foudre. La présence d'une pile bouton CR2032 soudée en son sein dans un compteur vendu pour durer environ entre 15 et 20 ans pose question. Le but de cette pile est d'alimenter l'horloge en cas de coupure. Le compteur LINKY va utiliser du CPL pour communiquer avec un concentrateur positionné sur un poste de transformation d'ERDF.

Chaque concentrateur acceptera en moyenne une centaine de compteurs. Il sera équipé d'une puce GSM afin de remonter les données à un centre de traitement national. Il est à noter que le CPL ne s'arrête pas au compteur, cela nécessiterait un filtre énorme. Le signal circule donc en amont et en aval de LINKY. ERDF en utilisant le CPL (courant en ligne porteur) est dans l'impossibilité de communiquer sans fil ses informations directement au client. Cette entreprise, une fois les données récupérées par le fournisseur d'énergie pourra les afficher sur son site WEB. ERDF a prévu un emplacement spécifique accessible sous le compteur qui pourra être utilisé par des fabricants (vente par exemple d'un module type zigbee.) Il est à préciser bien que le LINKY soit déjà déployé en masse, aucun fabricant ne propose d'ERL (Emetteur Radio LINKY.)

EXPERIMENTATION

Avant d'adopter la norme CPL G3 qui a pris du retard, ERDF a effectué ses expérimentations avec le CPL G1, plus ancien, lent (120 octets/s effectifs) moins robuste et incompatible avec le G3.

Ne souhaitant plus retarder davantage le déploiement des compteurs LINKY, le distributeur a décidé en 2015 de commencer malgré tout à installer des compteurs et des concentrateurs encore basés sur du CPL G1. Trois millions de compteurs devraient être installés d'ici 2016. La génération des modèles G3 arrivera peut-être en 2017. Si les deux systèmes offrent des performances suffisantes pour les applications actuelles, on peut se demander si de futurs usages n'exigeront pas l'utilisation d'un LINKY G3

Les installations se font par des sous-traitants mal formés, parfois à la hussarde. Les sous-traitants sont rémunérés au nombre d'installation. Le compteur électrique d'une maison est pourtant un élément essentiel devant fonctionner en toute sécurité. Il a été souvent constaté qu'ERDF faisait du forcing pour installer le maximum d'appareils.

Témoignages :

Obligation du passage du triphasé au mono-phasé des installations de LINKY : 650,00€ facturés pour les travaux – perturbation appareils – problèmes de puissance, disjonctions répétées – les radiateurs s'arrêtent – Augmentation inexplicable facture – disjonction lors passage en heures creuses, détériorations appareils électriques etc...

CONFIDENTIALITE

ERDF craint des piratages par des dispositifs de brouillage. Vu la faiblesse du signal CPL, et l'absence de filtres, il s'avère en théorie très facile de polluer suffisamment tout le réseau électrique jusqu'au concentrateur afin que les compteurs ne puissent plus communiquer entre eux. Reste un autre type de piratage bien plus dangereux, probable et, cette fois à grande échelle : celui du centre de traitement des données ERDF ou de l'un de ses prestataires à qui il fournit les courbes de charges. A l'heure actuelle, aucun organisme ultra-sécurisé ne peut éviter des intrusions ou affirmer qu'il ne sera pas victime d'une faille de sécurité.

L'accumulation d'un grand nombre de relevés permet d'établir « une courbe de charge » qui indique précisément l'évolution de votre consommation. Plus les mesures sont nombreuses, plus l'intérêt pour les distributeurs et autres est grand. LINKY permet la transmission de données en permanence. La courbe de charge renseigne quiconque sur vos habitudes, vos heures où vous vous levez et couchez. Il permet même de déterminer si les lieux sont occupés, le nombre de personnes vivant au foyer, la qualité de l'isolation thermique de votre bien etc... Il est indéniable qu'une courbe de charge intéresse beaucoup de monde, les vendeurs de fenêtres par exemples, pompe à chaleur etc...

Monsieur MONLOUBOU, président du directoire d'ERDF admet que les données issues du LINKY peuvent servir de levier d'innovation aux start-up. L'utilisateur court le risque de ne pas avoir le choix, par exemple l'arrivée de nouvelles offres financièrement avantageuses pour les clients, basées sur une tarification plus précise que le système actuel exigera la récupération des données. Le refus sera possible mais il se traduira par un surcoût. **Personne ne peut garantir à long terme la confidentialité des données des clients.**

La majorité des clients bénéficiant de l'installation de compteurs ont vu leur facture augmenter à des degrés variables. Il apparaît qu'aucun des 500.000 clients déjà équipés d'un Linky (chiffre ERDF) n'ait donné, comme le prévoit la loi et la recommandation de la CNIL, son accord exprès pour la transmission de ses données de consommation. Et pour cause, personne n'a encore reçu de courrier sollicitant son consentement « donc en catimini les données personnelles des clients seront vendues.»

D'ores et déjà, les spécifications d'interface sont disponibles gratuitement afin que les constructeurs d'objets, dispositifs et autres équipements puissent développer des produits « Linky Ready ». Dans ce cadre, deux protocoles radio domotiques : ZigBee qui devrait utiliser la bande de fréquences 2400Mhz (soit 2.4Ghz), et KNX RF la bande 868Mhz, (tous les deux exploiteront les données sur des bandes dites UHF diffusant sur le même principe que le wifi que chacun connaît.) C'est ce que les acteurs impliqués dans le projet ERL ont retenu. Tout cela serait fédéré par l'organisation professionnelle Ighes (Industries du génie numérique, énergétique et sécuritaire) et par le consortium Smart Electric Lyon. Cette association, qui réunit 21 partenaires (dont Atlantic, Delta Dore, EDF, ERDF, Hager, Legrand, Orange, Panasonic, Philips, Schneider Electric, SFR et Somfy) a déjà passé commande de prototypes de passerelles ERL qui ont vocation à se connecter à l'interface TIC (Télé-Information Client) prévue à cet effet sous le capot du compteur Linky. Ces Protocoles sont en cours de déploiement depuis peu sur le marché de l'électroménager et donc sur chaque appareil.

De nombreuses communes et particuliers, chaque jour plus nombreux, ne veulent pas des compteurs LINKY. Des collectifs anti-linky sont mis en place un peu partout en

France. Il semble que si ERDF a envie de garder une certaine crédibilité de la part de ses clients, il devrait laisser le choix à chacun de garder ou changer son propre compteur électrique.

Les rayonnements électromagnétiques qui saturent l'espace ambiant et, dont la densité a augmenté en quelques dizaines d'années dans des proportions considérables, peuvent avoir une influence très néfaste sur le comportement et la santé des êtres vivants et des humains en particulier : **c'est le phénomène de pollution électromagnétique, qui nécessite des études urgentes d'environnement.**

Le compteur LINKY va entraîner cette pollution électromagnétique jusque dans nos lampes de chevet. Et cela n'est pas tolérable comme le précisent également de nombreux scientifiques notamment le professeur Martin PALI. La population sera victime de fatigue, de mini-surdité. De plus en plus personnes deviendront hypersensibles aux ondes (électrosensibles.)

Une technologie qui apporte des nuisances notamment sur le plan de la santé n'est pas une avancée humaine.

Les nouveaux compteurs dits 'intelligents' Linky ont une partie électronique et ces parties électroniques seront fatalement bien plus sensibles à ces phénomènes que les systèmes électromécaniques. Et ce d'autant plus pour la part importante de compteurs posés en extérieur, donc exposés à l'humidité et aux variations de température. Ces facteurs peuvent accélérer le vieillissement de ces parties électroniques, même si elles ont été prévues pour être posées en extérieur. Une surtension ou un vieillissement pourra provoquer un défaut d'isolement dans une carte ou dans des composants et aboutir à une situation d'incendie, ce qui était très rare avec les anciens compteurs. Et cela arrivera fatalement avec le nouveau compteur.

Les compagnies d'assurance mondiales ne couvrent plus les risques sanitaires liés aux technologies sans-fil (Lloyd's, Swiss Re...).

La progression de notre puissance technique rend plus difficile encore l'appréhension du sens de cette puissance. La technique, dans son usage, comme dans sa conception, suppose une intention humaine qui donne d'emblée un sens à cette technique. Le véritable progrès de l'humanité consisterait en une capacité morale qui permettrait à l'Homme de fixer des limites à l'usage technique.

La Fondatrice de l'Association
Membre direction collégiale
Ginette DIF

Le secrétaire
Membre Groupe santé
Patrick Richardet

Nicole FLEITH
Membre direction collégiale